

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198317-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
COLLÈGES PUBLICS ET COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation de compétences à la Commission Permanente (articles 32, 33 et 59) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 octobre 2016 relative à la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux pour l'exercice 2017 et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des dotations complémentaires ;

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 24 mars 2017 relative à l'équipement matériel et mobilier, à la subvention travaux des collèges publics et établissements internationaux pour l'exercice 2017 et pour l'affectation de dotations complémentaires ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I – Ajustements de fonctionnement.

1/ Décide l'attribution d'une dotation complémentaire pour l'entretien des locaux du site du Val Flory pour un montant de 7 100 € en faveur du collège Louis Lumière à Marly-Le-Roi.

2/ Décide l'attribution de dotations dédiées aux charges d'administration et de logistique :

- Au titre de la dotation spécifique de déménagement-manutention pour les 4 opérations de restructuration en cours ou à venir :
 - Lycée International de Saint-Germain-en-Laye : 50 000 €.
 - Collège Paul Eluard à Guyancourt : 8 600 €.
 - Collège George Sand à Magnanville : 10 465 €.
 - Collège Saint Simon à Jouars-Pontchartrain : 1 630 €.
- Au titre d'une dotation ponctuelle de 10 800 € pour le collège Pierre et Marie Curie au Pecq pour les frais de déplacement vers les installations sportives provisoires pour la période septembre-décembre 2017.

3/ Décide l'attribution d'une subvention de 750 € pour l'accueil de 5 élèves handicapés bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation pour le collège Jules Ferry à Mantes-La-Jolie.

II- Décide l'attribution de dotations complémentaires dédiées aux activités éducatives locales pour un montant total de 3 000 € au titre des voyages européens pour les 2 collèges privés sous contrat d'association suivants :

- Collège Sainte Thérèse au Mesnil-Saint-Denis : 1 000 € pour un voyage en Allemagne.
- Collège Blanche de Castille au Chesnay : 2 000 € pour un voyage en Irlande et en Angleterre.

Dit que ces dotations d'un montant total de 92 345 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental :

- article 65511 pour la somme de 88 595 €.
- article 65737 pour un montant de 3 000 €.
- article 6568 pour un montant de 750 €.

III- Décide les ajustements de dotation d'investissement pour l'acquisition de mobiliers au titre de deux opérations de restructuration en cours d'un montant total de 90 700 € :

- Collège Colette à Sartrouville : 10 700 €.
- Collège George Sand à Magnanville : 80 000 €.

Dit que ces dotations d'un montant total de 90 700 € seront imputées au chapitre 204 du budget départemental article 20431.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

COLLÈGES PUBLICS ET COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.